



La CGT interpelle solennellement la direction

Vers un Danger Grave et Imminent sur toute l'entreprise ?

*Réunion entre les organisations syndicales représentatives
et la direction du 19 mars 2020*

Suite à la demande de la CGT (voir échange ci-dessous), la direction a organisé une réunion téléphonique le jeudi 19 mars à 16H dont vous pourrez lire le compte rendu

Message de Pierre Mouchel, secrétaire national de la CGT FTV, mercredi 16h33

Bonjour M. Lesaunier,

Nous sommes conscients de la nécessité qu'a eu la direction, devant l'impossibilité de réunir les CSE en raison de l'épidémie, de prendre des mesures conservatoires face à l'urgence de la crise sanitaire.

Néanmoins, cela ne dispense pas la direction d'informer les membres des différents CSE, chacun sur son périmètre, des mesures conservatoires prises en urgence, et d'ailleurs assez inégalement appliquées sur le territoire pour certaines de celles dont nous avons connaissance.

De plus, les CSE doivent être consultés sur ces mesures, même a posteriori, si elles entraînent une modification importante de l'organisation du travail (C. trav., art. L. 2312-8). Tel est le cas par exemple s'il y a un recours massif au télétravail de manière exceptionnelle.

Nous vous demandons donc d'adresser sans délai aux élus de chaque CSE de notre entreprise la liste des mesures déjà mises en place ainsi que celles que vous envisagez de mettre en œuvre et de réunir au plus vite les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise afin d'échanger sur la situation et l'organisation des travaux de nos instances pendant cette période si particulière.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement. Pierre Mouchel

Réponse d'Arnaud Lesaunier mercredi 17h08

Bonjour M. Mouchel,

Bonjour à Toutes et Tous,

Je vous espère en bonne forme, ainsi que vos proches.

Il n'est nullement dans notre intention de nous dispenser de dialogue social, ni sur les mesures exceptionnelles d'urgence que vous évoquez, ni sur celles qui pourraient se révéler nécessaires en fonction de l'évolution d'une situation qui, malheureusement, s'impose à chacune et chacun de nous.

Ces tous derniers jours, comme vous sans doute, nous avons été débordés par les sollicitations et avons concentrés nos ressources sur les enjeux premiers de mise en sécurité des salariés et de continuité de notre offre de services.

Je veux croire que les jours à venir nous permettront de disposer d'un peu plus de temps pour reprendre ces échanges dont le fil n'est nullement rompu.

J'y tiens autant que vous.

Stéphane Chevallier, qui nous lit en copie, reviendra très rapidement vers vous à cet effet afin d'organiser le partage d'information et prévoir les nécessaires sessions d'échanges selon le mode que nous définirons ensemble.

Bien à vous, AL

Des conditions techniques exécrables pour cette réunion téléphonique animée par Stéphane Chevallier (directeur du dialogue social) en présence de Muriel Sobry (Directrice de la sûreté et de la sécurité), Romuald Rat (Moyens de l'information), Yves Dumond (Directeur de La Fabrique), Olivier Godard (DRH de France 3), un médecin du travail et un représentant de la DSQVT.

Côté syndicat, un seul représentant par organisation syndicale représentative au plan national. Pour la CGT, Pierre Mouchel, secrétaire national et secrétaire du CSEC.

Organisation de crise

Madame Sobry commence par faire une présentation de l'organisation de crise qui a été mise en place avec une cellule de veille autour d'elle avec des représentants des directions opérationnelles. Une réunion quotidienne se tient ainsi qu'une réunion quotidienne du Comex sur les décisions stratégiques.

Ces cellules sont en lien avec les autorités, en premier lieu avec le ministère des finances et de l'intérieur et à moindre niveau celui de la culture. Des contacts ont également lieu avec le ministère des affaires étrangères.

Sur les actions :

- Recensement des cas déclarés, attestés ou pas.
- Évaluation des besoins du terrain en matériel. À propos des masques, les fabricants ont l'interdiction de les vendre à qui que ce soit en dehors de l'État qui fournit les hôpitaux. On ne peut plus en commander.
- La direction est en attente de 10 000 flacons de gel.
- Le problème avec l'utilisation des thermomètres est qu'il faut normalement attendre trois minutes entre chaque prise de température.

Le constat critique de la CGT

La CGT fait remarquer que la consigne de port du masque systématisé n'est pas appliquée partout, faute de stock de masques. Selon la direction le port du masque n'est pas généralisé. Effectivement dans sa dernière communication de 15 heures le 19 mars la direction a modifié ce point alors que la veille encore il était bien noté que le port du masque était systématisé en stade 3.

La CGT dénonce le manque de précision et de clarté de la direction dans sa communication sur le sujet car cela jette le trouble et renforce les inquiétudes des salariés. Sur cette question des masques, qui est centrale pour créer de la confiance et de la sécurité, la CGT propose de poser le problème diffé-

remment en le traitant par le biais du volontariat. Qui est volontaire pour travailler dans ces conditions ? La direction du dialogue social ne relève pas.

Romuald Rat décline les actions mises en place à la direction de l'information nationale. La CGT fait remarquer que si elle n'a pas de remarque de fond sur le bien-fondé des mesures énoncées (qu'il est difficile de prendre en note à la volée), elle regrette que la direction n'ait pas satisfait son obligation de transmettre la liste de ces mesures aux CSE concernés, périmètre par périmètre.

La CGT fait également remarquer que si l'employeur peut agir dans l'urgence en pre-

nant des mesures conservatoires, cela ne le dédouane pas de son obligation de consulter les CSE sur les mesures qui ont modifié les

organisations du travail. Le directeur du dialogue social ne répond pas sur ce point.

La question cruciale des masques de protection

La CGT fait remarquer que la confusion règne sur la notion de « cas avérés au Coronavirus ». En effet puisqu'en France on ne teste que les personnes hospitalisées dans un état déjà grave, de nombreux cas avérés avec des symptômes plus légers restent considérés comme des cas suspects sans nécessité de mesures de protection pour les personnes qui ont été en contact avec elle, on laisse donc dans l'entreprise des personnes potentiellement infectées sans masque. La direction se réfugie derrière les consignes de l'ARS (Agence Régionale de Santé), alors que chacun sait que c'est l'État qui a fait preuve d'une négligence coupable qui conduit à la pénurie de masques.

La CGT témoigne que dans ce contexte des salariés montrent de fortes angoisses et qu'il serait plus judicieux de les laisser chez eux. Le directeur du dialogue social répond alors que si c'est leur vœu ils n'ont qu'à déposer des congés ! La CGT est sidérée de cette position et fait remarquer que sur les plannings il y a beaucoup de personnes en disponibilité. La CGT demande à savoir quel est leur statut et comment elles seront rémunérées. Le DRH de France 3 répond qu'il s'agit d'une absence autorisée, payée mais que ces personnels sont mobilisables en cas de besoin.

Nous constatons que tous les établissements ne disposent pas des mêmes moyens de protection. Par rapport au droit de retrait il

constate que la RH fait des réponses purement administratives, extrêmement choquantes, sans aucune prise en compte de l'aspect psychologique et humain de la situation.

La CGT pose la question du stock de masques. La directrice de la sûreté répond que France Télévisions a acheté 30 000 masques et qu'à ce jour il en reste 10 000 ce qui est peu. La CGT demande combien de temps on va pouvoir tenir avec ce stock et s'il va falloir à nouveau réorganiser nos grilles et nos journaux d'information pour continuer d'être opérationnel avec les moyens de protection adéquats. Pas de réponse de la direction sauf que l'approvisionnement en masque est compliqué. À ce sujet elle nous informe que des colis de masques envoyés aux stations outre-mer ont été saisi par les douanes et re-routés vers les hôpitaux.

Où en est-on de notre service minimum ? Jusqu'où peut-on aller dans la réduction de l'offre d'information ?

Romuald Rat répond de façon détournée en précisant que nous avons besoin de maintenir les grands rendez-vous d'information et que pour ce faire, afin de mobiliser le moins de monde possible, la direction a mis en place une équipe éditoriale unique pour les éditions nationales avec des sujets en commun ce qui réduit les contraintes sur les personnels.

La Fabrique en sommeil

Du côté de La Fabrique, Yves Dumond explique que l'ensemble des activités a été ar-

rêté sauf la régie 6 pour France Info et son plateau ainsi que la régie 2 et le plateau C

pour France 3 Île-de-France, les JT de France 3 et les JT nationaux. Cela représente un effectif quotidien de 34 personnes pour fabriquer ces émissions, 24 pour la régie 2/plateau C, 7 pour France Info, le reste pour la gestion technique, le magasin et l'encadrement. Après chaque session de travail un nettoyage est effectué en régie et en plateau.

La CGT pose une série de questions sur la fabrique.

Quel est le statut des autres salariés qui sont en absence d'activité ?

On a vu qu'il était noté « chômage technique » dans la communication de la direction de la Fabrique. Qu'en est-il exactement ? M. Chevallier explique que ses salariés seront bien en chômage technique ou activité partielle. Cela signifie pour eux qu'ils seront rémunérés à 100 % par l'employeur qui se fera lui-même rembourser une partie

des salaires, a priori à 84 %. La CGT explique que les salariés ignorent totalement cette disposition faute de communication à ce sujet. Réponse de la direction : le service RH serait en train de faire les recensements et informera les salariés dès que possible.

Les contrats des personnels CDD en cours et à venir seront-ils honorés ?

Les contrats en cours sont honorés mais en ce qui concerne les contrats qui étaient à venir M. Chevallier explique que pour ces personnels il y aura l'assurance chômage. La CGT fait état du dispositif mis en place à Radio France d'une rémunération des CDD, CDDU et pigiste sur la base du salaire moyen mensuel des six derniers mois et qu'il est dommage que France Télévisions fasse plutôt le choix des économies sur le dos des plus précaires... et de la crise sanitaire. Ce que n'a pas apprécié le directeur du dialogue social (et de la politique salariale de FTV).

Non au transfert de Varet au Siège

La CGT fait ensuite part de son opposition à la mesure de transfert de l'activité de diffusion de Varet au CDE du siège. Nous nous y opposons fermement car la justification sanitaire de cette décision n'est pas démontrée, que les personnels sont contre et nous pen-

sions qu'il s'agit en fait d'un effet d'aubaine pour la direction qui a déjà un projet en cours sur un transfert définitif. M. Chevallier s'est à nouveau scandalisé. Pour la CGT le droit de retrait des salariés est justifié.

Dialogue social ? Des instances en rade ?

Le directeur du dialogue social, décidément dans un grand jour, fait le distinguo entre le fonctionnement habituel des Instances, dont les projets sont suspendus ou reportés, et le fonctionnement pendant la crise sanitaire. Ainsi seuls les points sur la gestion de cette crise seraient abordés en ce moment.

Il souligne que les instances de proximité fonctionnent et qu'on en fera plusieurs fois

par semaine. Il veut maintenir le format d'échanges avec les organisations syndicales et dit réfléchir au bon format d'échanges et à son rythme.

La CGT demande la réunion des CSE car il y a une obligation légale en matière de transmission d'information, et de consultation sur les mesures prises dans l'urgence par la direction. Le DRH de France 3 précise qu'une

réunion du CSE du réseau aura lieu lundi prochain. Le directeur du dialogue social n'était visiblement pas au courant et il n'a rien prévu pour le CSE du Siège dont il est le président.

FO propose de réunir en urgence les CSSCT. Le directeur du dialogue social propose alors de chercher une formule intermédiaire. Il trouverait normal que les CSSCT se réunissent car c'est leur rôle de s'occuper des questions de santé. C'est bien la première fois qu'il insiste là-dessus sans pour autant aborder la question des moyens ni prendre la mesure de l'urgence de la demande. C'était bien la peine de supprimer les CHSCT pour constater aujourd'hui combien ils étaient utiles !

La CGT s'appuie sur l'exemple du CSE central d'Orange qui s'est réuni récemment en

Etrange comptabilité

La réunion se termine avec la directrice de la sécurité sur le nombre de cas testés à France Télévisions. Réponse : il n'y en a a priori aucun puisqu'aucune personne n'a été hospitalisée dans un état grave (ce sont les seules testées). Etrange définition de la contamination.

Vers une procédure de DGI (Danger Grave et Imminent) à l'échelle de toute l'entreprise ?

Au sortir de cette réunion où tous les points n'ont pu être abordés faute de temps bien évidemment, un mail signé des trois secrétaires de CSE Siège, Réseau et Central a été adressé à Delphine Ernotte afin de l'interpeller sur la confusion qui règne sur le terrain, lui rappeler les obligations de la di-

session extraordinaire afin de faire le point sur les mesures et mettre en place un fonctionnement dérogatoire en s'appuyant sur les commissions de l'instance qui prennent chacune en charge une partie des problèmes. Pour la CGT, il ne s'agit pas forcément de faire la même chose mais la première des choses à faire, une fois le choc du confinement passé, est de réunir les CSE afin d'aborder cette question. Pas de réponse de la part du directeur du dialogue social.

Questionné sur le délai préfix et les expertises en cours M. Chevallier explique que les choses peuvent éventuellement avancer par entretien téléphonique sinon on sera amené à décaler les dates de consultation sur les projets.

Sur le nombre de salariés encore en activité sur les sites nous apprenons que le Siège est passé entre hier et aujourd'hui de 360 à 270 personnes au lieu de 3500 à 4000 habituellement.

rection et l'informer qu'une procédure de DGI (Danger Grave et Imminent) généralisée sur toute l'entreprise. Car pour la CGT, assurer la continuité de l'information, cela commence par assurer la sécurité des salariés qui en ont la charge.

Paris, le 20 mars 2020